

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE ROSNOEN

Compte – rendu de la réunion de Conseil Municipal du 30 septembre 2020

Date de convocation :

22 septembre 2020

Date d'affichage :

2 octobre 2020

L'an deux mil vingt,

Le trente septembre à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de ROSNOEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michaël KERNEIS, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice: 15

Présents: 10

Votants: 12

Présents : M. KERNEIS – Mme BIZEC – M. DELAHAYE – Mmes LE GUIRRIEC-MORVAN – MAGUEUR - M. AUFFRET - Mmes LANCIEN – OUMBICHE – MM. MORIZUR - MARC.

Absents représentés :

Mme PORTIER donne pouvoir à Mme LE GUIRRIEC-MORVAN

M. RANNOU donne pouvoir à M. KERNEIS

Absents excusés : Mme PERROT- M. GRANNEC

Absent : M. RIVOAL

Secrétaire de séance : Madame Mélanie OUMBICHE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

1 – VOTE DES SUBVENTIONS 2020.

La liste des demandes de subventions reçues en mairie a été examinée en détails par la commission des finances, réunie le 22 septembre dernier.

Les membres de la commission proposent une liste d'associations retenues avec les montants alloués pour chacune d'elle.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote le montant alloué à chaque association comme indiqué dans le tableau ci-après.

N°	Association / organisme	Proposition de la commission des finances 2020	Vote du conseil municipal
1	Comité des Fêtes	800,00	800,00
2	Ecole de Rosnoën	1 100,00	1 100,00
3	ESC CRANOU	710,00	710,00
4	ROZ Twirl	100,00	100,00
5	Club du Roz	300,00	300,00
6	Association "Sports et Loisirs" de Rosnoën	300,00	300,00

7	Musik An Arvorig	50,00	50,00
8	Dojo de l'Aulne	100,00	100,00
9	Association des anciens combattants ROSNOEN	200,00	200,00
10	Bro Ar Ster Goz (Le Faou)	100,00	100,00
11	Ecole d'IWAN	150,00	150,00
12	Tennis Club du Faou	50,00	50,00
13	Comité de dévelop.des agriculteurs (Châteaulin)	95,00	95,00
14	Don du sang pays de Daoulas-Le Faou	50,00	50,00
15	Secours populaire Français	50,00	50,00
16	Association NEVEZENN - Gouren	60,00	60,00
17	Maison Familiale Rurale	25,00	25,00
18	Bâtiment CFA	25,00	25,00
19	Œil du photographe	50,00	50,00
20	Rêves de clown	50,00	50,00
21	La Diane	80,00	80,00
22	Doigts de fée de l'Aulne	80,00	80,00
23	Tous en forme	50,00	50,00
24	Chorale DO-RE-MI-FAOU	80,00	80,00
25	Taï Chi Ar Faou	50,00	50,00
26	Radio Evasion	100,00	100,00
27	IFAC CCI Bretagne Ouest	25,00	25,00
28	Collège François Collobert	100,00	100,00
29	EAU ET RIVIERE	50,00	50,00
30	Solidarité Paysans Bretagne	50,00	50,00
TOTAL		5 030,00	5 030,00

2 – REVISION DES TARIFS COMMUNAUX.

Le conseil municipal examine en détails les tarifs à réviser.

Concernant les prix des repas « enfants » au restaurant scolaire, M. DELAHAYE fait remarquer que les tarifs n'ont pas évolué depuis le 01/04/2018 et qu'il serait souhaitable d'appliquer une augmentation plus importante cette année, à hauteur de 3% éventuellement afin que la commune perçoive la recette supplémentaire correspondant aux deux années. Il précise que la qualité des repas et des produits achetés justifie une augmentation un peu plus conséquente que 1.5%.

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité, vote les tarifs ci-après relatifs aux concessions cimetièrre, colombarium, location de la salle polyvalente, de la garderie, de l'accueil de loisirs et des mercredis, repas adultes, enseignants/personnel communal et bénéficiaires des portages de repas, cartes d'adhésion à la bibliothèque et ludothèque,
- à la majorité (2 voix contre et 1 abstention) vote les tarifs ci-dessous des repas enfants au restaurant scolaire.

PRODUITS	TARIFS VOTES
Concession cimetièrre 30 ans	250 €
Concession cimetièrre 15 ans	150 €
Colombarium	
- Concession pour 5 ans	200 €
- Concession pour 15 ans	550 €
- Concession pour 30 ans	800 €

Salle polyvalente : association : réunion-apéritif-café-repas	GRATUIT
Salle polyvalente : particulier de ROSNOEN : repas	200 €
Salle polyvalente : particulier Rosnoen : réunion	60 €
Salle polyvalente : particulier Rosnoen : apéritif-café	60 €
Association extérieure : réunion	GRATUIT
Association extérieure : apéritif-café	120 €
Association extérieure : repas	160 €
Entreprise/restaurant : réunion	100 €
Entreprise/restaurant : apéritif-café	180 €
Entreprise/restaurant : repas	340 €
Garderie matin et soir vacation ½	
• Tranche 1 < 650 €	0.56 €
• Tranche 2 650 <QF<800	0.65 €
• Tranche 3 800 <QF<1 200	0.76 €
• Tranche 4 1 200<QF < 1 600	0.78 €
• Tranche 5 QF > 1 600 e et QF non fourni	0.80 €
Garderie vacation de 8 h.30 à 8 h.50	
• Tranche 1 < 650 €	0.30 €
• Tranche 2 650 <QF<800	0.35 €
• Tranche 3 800 <QF<1 200	0.41 €
• Tranche 4 1 200<QF < 1 600	0.42 €
• Tranche 5 QF > 1 600 e et QF non fourni	0.43 €
Garderie vacation de 16 h.30 à 18 h.	
• Tranche 1 < 650 €	1.62 €
• Tranche 2 650 <QF<800	1.68 €
• Tranche 3 800 <QF<1 200	1.98 €
• Tranche 4 1 200<QF < 1 600	2.02 €
• Tranche 5 QF > 1 600 e et QF non fourni	2.08 €
Accueil de loisirs + ateliers du mercredi	
- Journée y compris repas	
• Tranche 1 < 650 €	7.11 €
• Tranche 2 650 <QF<800	12.08 €
• Tranche 3 800 <QF<1 200	14.21 €
• Tranche 4 1 200<QF < 1 600	14.49 €
• Tranche 5 QF > 1 600 e et QF non fourni	14.92 €
- Matin	
• Tranche 1 < 650 €	2.03 €
• Tranche 2 650 <QF<800	3.45 €
• Tranche 3 800 <QF<1 200	4.06 €
• Tranche 4 1 200<QF < 1 600	4.14 €
• Tranche 5 QF > 1 600 e et QF non fourni	4.26 €
- Après-midi	
• Tranche 1 < 650 €	3.05 €
• Tranche 2 650 <QF<800	5.18 €
• Tranche 3 800 <QF<1 200	6.09 €
• Tranche 4 1 200<QF < 1 600	6.21 €
• Tranche 5 QF > 1 600 e et QF non fourni	6.39 €
- Garderie	
• Tranche 1 < 650 €	0.56 €
• Tranche 2 650 <QF<800	0.65 €
• Tranche 3 800 <QF<1 200	0.76 €
• Tranche 4 1 200<QF < 1 600	0.78 €

• Tranche 5 QF > 1 600 e et QF non fourni	0.80 €
Restaurant scolaire	
• Repas enfant	
• Tranche 1 < 650 €	2.26 €
• Tranche 2 650 < QF < 800	2.83 €
• Tranche 3 800 < QF < 1 200	3.33 €
• Tranche 4 1 200 < QF < 1 600	3.39 €
• Tranche 5 QF > 1 600 e et QF non fourni	3.49 €
• Repas adulte	6.00 €
• Repas enseignant/personnel communal	5.50 €
• Repas (service de portage)	6.00 €

Les tarifs ci-dessus prendront effet au 1^{er} octobre 2020.

PRODUITS	TARIFS VOTES
Bibliothèque : carte adhésion famille	20 €
carte adhésion individuelle	10 €
Ludothèque : carte adhésion annuelle :	
- Habitants de ROSNOEN	20 €
- Habitants hors commune de ROSNOEN	25 €

Les tarifs ci-dessus prendront effet au 1^{er} janvier 2021.

3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents pour les nominations suivantes :

Promotion d'une ATSEM au titre de la promotion interne :

- Service : scolaire et animation
- Libelle emploi : ATSEM
- Grade minimum : ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Grade maximum : ATSEM principal de 1^{ère} classe
- Postes pourvus : OUI
- Durée de travail : TNC 32 heures

A remplacer par :

- Service : scolaire et animation
- Libelle emploi : ATSEM
- Grade minimum : ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Grade maximum : **AGENT DE MAITRISE**
- Postes pourvus : OUI
- Durée de travail : TNC 32 heures

Nomination du cuisinier stagiaire :

- Service : Restauration
- Libelle emploi : Cuisinier
- Grade minimum : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Grade maximum : Technicien principal de 2^{ème} classe
- Postes pourvus : OUI
- Durée de travail : TC

A remplacer par :

- Service : Restauration
- Libelle emploi : Cuisinier
- Grade minimum : **ADJOINT TECHNIQUE**
- Grade maximum : Technicien principal de 2^{ème} classe
- Postes pourvus : OUI
- Durée de travail : TC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications citées ci-dessus.

A compter du 1^{er} octobre 2020, le tableau des emplois permanents, qui annule et remplace celui adopté par délibération du 17/09/2019, sera le suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

MAIRIE DE ROSNOEN

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3 ^e	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Administration Générale – Service à la Population	Secrétaire générale Des services	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Attaché	OUI	1	0	TC
	Agent chargé de l'accueil/comptabilité	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	OUI	1	0	TC
Services techniques	Agent chargé de l'entretien des bâtiments/assainissement	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	OUI	1	0	TC
	Agent chargé de l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise	OUI	1	0	TC
Service Scolaire et animation	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise	OUI	1	0	TNC : 32 heures
	Agent polyvalent du service scolaire et Animation	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	1	0	TNC : 31.50 heures
	Directrice de l'accueil périscolaire et Accueil de loisirs	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Animateur	OUI	1	0	TC
	Animateurs de l'accueil de loisirs	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	OUI	3	0	TC Temps incomplet
Service Restauration	Cuisinier	Adjoint technique	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	TC
	Aide cuisine	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	1	0	TC
Service Entretien des locaux	Agent d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	1	0	TNC : 15 heures

4 – RESILIATION DU LOGEMENT SIS AU N°13 Place de l'église.

La locataire du logement sis au n°13, place de l'église a demandé la résiliation du bail de location de son logement par courrier du 11/08/2020.

Un préavis de trois mois est indiqué dans le bail, la résiliation peut prendre effet au 11/11/2020.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la résiliation du bail de location du logement sis au n°13, place de l'église à compter du 11 novembre 2020.

5 – IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Le Syndicat d'Energies du Finistère (SDEF) a confié à la Société Bouygues l'implantation d'un poste de transformation de type PRCS à Créach Rouz (emprise 8m² environ) afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau de distribution publique.

Une convention ayant pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée l'autorisation d'occupation du domaine public communal par un poste de transformation d'énergie électrique et de tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique est à intervenir entre le SDEF et la commune de ROSNOEN.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal pour l'implantation du poste de transformation à Créach Rouz à intervenir avec le SDEF.

6 – DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE.

Suite aux dernières élections municipales, les nouveaux conseils doivent désignés un correspondant « DEFENSE ».

Après délibération, Monsieur **Didier DELAHAYE** est désigné correspondant « DEFENSE » à l'unanimité pour la commune de Rosnoën.

7 – ACCEPTATION DE RECETTES.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les recettes suivantes :

- Budget assainissement collectif :
 - o 3 482.21 € d'EDF correspondant au remboursement de la 1^{ère} estimation pour le poste de Gorré Ménez trop importante,
- Budget « commune » :
 - o 380 € pour la vente de la gazinière,
 - o 30 € pour la vente du taille haie.

8 – MOTION POUR BRITTANY FERRIES.

La compagnie bretonne traverse en effet la crise la plus grave de son histoire ! Frappée de concert par deux crises conjoncturelles, le COVID 19 et un Brexit qui s'annonce « dur », ce fleuron du tourisme breton et normand ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête qui s'est abattue sur la France.

Depuis près de 50 ans, Brittany Ferries fait la fierté de nos territoires. Elle est sa meilleure ambassadrice à l'étranger, par la qualité de ses prestations comme par la haute qualification de ses équipages français. Chaque année, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros dépensés par les touristes britanniques qui irriguent, grâce à elle, nos territoires.

Tous les bretons ont un attachement de cœur à cette entreprise fondée par Alexis Gourvennec et les paysans de saint Pol de Léon, unis pour désenclaver leur région et lui rendre les clefs maritimes de son développement économique.

Brittany Ferries fait désormais partie de l'histoire de la Bretagne !

Pourtant, avec la crise sanitaire et la quatorzaine britannique, la Compagnie est au bord du vide, et avec elle, vacille le destin de plus de 10 000 emplois directs et indirects. Privée de saison touristique 2020, Brittany Ferries affiche une perte de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaire.

La région Bretagne et la région Normandie ont répondu à son appel, à hauteur de 75 millions d'euros. Face à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement n'a pas été à la hauteur. Il ne promet qu'une enveloppe d'une trentaine d'euros aux acteurs français du ferry, 5 fois moins qu'attendu par le secteur ! C'est une goutte d'eau face aux 11 milliards du plan de relance qu'il réserve au service ferroviaire. Ce même plan de relance de 100 milliards d'euros n'accorde d'ailleurs pas un centime au secteur du transport maritime pourtant essentiel à nos territoires. Le Gouvernement a su en revanche trouver 350 millions d'euros de subventions pour Ile-de-France Mobilités, le métro parisien et la RATP n'ayant pas de prix !

Après les efforts consentis par l'entreprise et l'ensemble de ses salariés, en complément des actions des deux Régions, nous souhaitons que l'Etat reconsidère la situation de crise inédite traversée par Brittany Ferries. Il doit apporter un réel soutien financier à la hauteur des besoins nécessaires à la pérennisation de Brittany Ferries.

Nous apportons enfin notre soutien total aux membres du Conseil de surveillance, au Directoire et à l'ensemble de la Compagnie.

9 – Questions diverses.

- Les référents ont communiqué à l'assemblée un compte-rendu des réunions des commissions/conseils d'exploitation communales et intercommunales qui se sont déroulées depuis la dernière séance,

- Prochaine date :
 - o Réunion de conseil municipal : 18 novembre à 19 h.

**Pour extrait conforme,
M. KERNEIS,
Maire,**